

Pôle Ressources
Affaires Juridiques et Commande publique
Commande Publique
3512 – RA/NR

ARRÊTÉ N° 2022/15

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1413-1 et L.5211-9
- Vu l'arrêté n° 55/2020 en date du 11 juillet 2020 portant délégation de fonction de la présidence de la commission d'appel d'offres permanente
- Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération du 18 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente, des commissions de délégation de service public et de commission consultative des services publics locaux,

Arrête :

Article 1^{er}

En raison de l'absence de M. Pierre LOGEL, M. Rémy NEUMANN, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération, assurera la présidence de la commission d'appel d'offres pour la séance du 22 août 2022.

Article 2

Le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Rémy NEUMANN, Vice-Président
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse,

Le 16 août 2022

Le Président,



Fabian JORDAN